

Communiqué du 25 novembre 2020

Mise à disposition du public de la note d'information et des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Inovalis dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les obligations convertibles de la société



Initiée par



Agissant de concert avec la société Hoche Partners PEI



Le présent communiqué établi par la société Inovalis est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'AMF a apposé son visa n° 20-574 en date du 24 novembre 2020 sur la note d'information établie par la société Inovalis (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les obligations convertibles de la société Advenis initiée par la société Inovalis (l'« **Offre** »).

Le document présentant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Inovalis (le « **Document Autres Informations de l'Initiateur** ») a été déposé auprès de l'AMF le 24 novembre 2020 et mis à la disposition du public le 25 novembre 2020, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note d'Information et le Document Autres Informations de l'Initiateur sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Inovalis (www.inovalis.com) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Inovalis (52, rue de Bassano, 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

La société Inovalis décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.